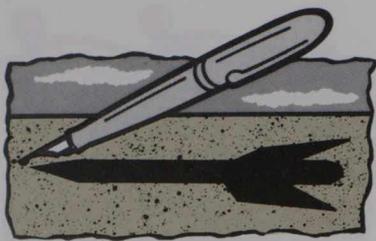


CONDENSÉ SUR LA LIMITATION DES ARMEMENTS



Sommet mondial sur les armements

■ Dans deux discours différents prononcés le 8 février sur l'après-guerre du Golfe, le premier ministre Mulroney et le ministre des Affaires extérieures, M. Joe Clark, ont exhorté l'ONU à convoquer un «Sommet mondial sur les instruments de guerre et les armes de destruction massive» afin de mobiliser ainsi la volonté politique et de relancer les efforts internationaux déjà entrepris pour prévenir la prolifération des armes conventionnelles et non conventionnelles et celle de leurs vecteurs. Le sommet aurait pour objectif d'élaborer un programme d'action complet en vertu duquel on établirait des tribunes multilatérales pour examiner les divers problèmes de prolifération.

Parmi les mesures particulières proposées, citons les suivantes : exhorter les signataires du TNP à soutenir sans tarder sa prorogation indéfini en 1995 ; solliciter de la part des États dotés d'armes nucléaires une réaffirmation formelle de leur engagement à rechercher la mise en oeuvre d'autres mesures de désarmement nucléaire ; encourager d'autres pays à adhérer au Régime de contrôle des technologies applicables aux missiles (RCTM) ; rendre plus efficace la Convention de 1975 sur les armes biologiques ; inciter les membres de la Conférence du désarmement à s'engager à conclure, d'ici la fin de 1992, les négociations sur une convention complète et détaillée sur les armes chimiques ; préconiser l'accroissement du nombre de membres du Groupe de l'Australie pour limiter l'exportation de produits chimiques susceptibles de servir à la fabrication d'armes chimiques ; favoriser la mise en oeuvre d'un système d'échange d'informations pour accroître la «transparence» dans le domaine des transferts d'armes ; et proposer que les signataires du Traité sur les FCE s'engagent «à faire en sorte que les armes visées

par ce dernier ne soient pas exportées vers des régions de tension».

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE)

■ Comme on s'y attendait, un Traité sur les FCE a été signé à Paris le 19 novembre. Il n'aura fallu que vingt mois pour le négocier ; un haut fonctionnaire américain a d'ailleurs dit de ce document que c'était l'accord de limitation des armements le plus ambitieux jamais conclu. En vertu du Traité, dans les quarante mois qui suivront son entrée en vigueur (soit dix jours après sa ratification par les vingt-deux parties), le nombre total de chars de part et d'autre (OTAN et Pacte de Varsovie) doit tomber à 20 000 ; celui des véhicules blindés de combat, à 30 000 ; celui des pièces d'artillerie, à 20 000, et celui des avions de combat et des hélicoptères d'attaque, à 6 800 et à 2 000 respectivement. En tout et pour tout, plus de 50 000 armes de ces catégories devront être détruites ou converties à des usages «non militaires», dans la plupart des cas, par l'URSS et ses anciens alliés.

Des observateurs ont accusé l'URSS d'avoir violé l'esprit du Traité en ramenant des dizaines de milliers de systèmes d'armement à l'est de l'Oural, soit en dehors de la région géographique visée par l'accord, juste avant sa signature. Des porte-parole de l'URSS et de l'Occident ont précisé que la majeure partie de ces transferts étaient attribuables au fait que l'URSS avait déjà annoncé des retraits de troupes d'Europe de l'Est en vertu de décisions unilatérales et d'accords bilatéraux négociés. Selon le négociateur en chef des États-Unis, M. Édouard Chevardnadze, alors ministre soviétique des Affaires étrangères, avait garanti que la plus grande partie du matériel retiré avant la signature du Traité serait détruit ou converti. Cependant, de nouveaux différends se sont faits jour presque immédiatement après l'échange officiel de données le 18 novembre. Les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont accusé l'URSS d'avoir rayé de ses inventaires plus de 20 000 éléments à cette date ; d'avoir désigné moins de la moitié des emplacements militaires à inspecter par rapport à ce qui avait été indiqué antérieurement (cela influe sur le nombre d'inspections qu'elle serait obligée d'ac-

cepter) ; d'avoir déplacé en dehors de la région des armes non déclarées, après la signature du Traité et contrairement aux termes de ce dernier ; et d'avoir cherché à exclure trois divisions de l'Armée régulière en les désignant comme étant des formations d'infanterie navale, lesquelles sont visées par le Traité aux dires de l'Occident.

Les porte-parole américains ont bien précisé que le Traité ne sera pas déposé devant le Sénat aux fins de ratification, tant que les litiges au sujet des données et de l'interprétation du libellé n'auront pas été réglés. Les parties ont quatre-vingt-dix jours, à compter de la signature du Traité, pour «rectifier» les données qu'elles ont soumises.

Le Traité sur les FCE prévoit la tenue de négociations de suivi devant aboutir à la Conférence d'examen de la CSCE, qui est censée avoir lieu à Helsinki en mars 1992. Ces pourparlers, appelés «FCE 1A» et axés principalement sur la limitation des effectifs en personnel et sur les détails d'un régime d'inspections aériennes, ont commencé à Vienne le 29 novembre.

Un nouvel accord sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité (MPACS) en Europe a été signé au sommet de Paris en novembre. Aux mesures de notification et aux échanges d'informations exigés par les Accords de Stockholm (1986), le nouvel accord ajoute des dispositions concernant les échanges annuels de renseignements sur les effectifs en personnel, sur les principaux systèmes d'armes jusqu'au niveau des brigades ou des régiments, sur le déploiement des gros équipements et armements, et sur les budgets militaires ; est également prévue l'adoption d'un mécanisme de «consultation et de coopération» en ce qui regarde les «activités militaires inhabituelles». Les pays de l'Est et les États non alignés réclamaient depuis longtemps des MPACS relatives aux manoeuvres navales et aériennes indépendantes, mais l'accord reste muet sur ce sujet.

Les pourparlers sur la réduction des armements stratégiques

■ Des hauts fonctionnaires américains et soviétiques continuaient d'évoquer les progrès accomplis vers le règlement de questions litigieuses relatives au START, tandis qu'approchait la date d'une réunion entre le ministre soviétique des Affaires

étrangères Édouard Chevardnadze et son homologue américain James Baker, à Houston, les 10 et 11 décembre. Après la réunion, il fut annoncé qu'il ne restait plus à régler que des questions techniques intéressant la vérification. Le président Bush fit savoir que de «grands progrès» avaient été accomplis et il exprima l'espoir que le Traité serait signé au sommet présidentiel de Moscou, le 11 février. Cependant, après la démission soudaine de M. Chevardnadze et avec le début de la répression soviétique dans les républiques baltes et des hostilités dans le golfe Persique, on a commencé à douter que le Traité START (qui compterait 500 pages) serait prêt à temps, voire, que le sommet aurait effectivement lieu.

À Washington, le 28 janvier, le nouveau ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Alexandre Bessmertnykh, et le Secrétaire d'État américain, M. James Baker, ont annoncé que le sommet serait reporté et qu'il se tiendrait d'ici le 30 juin. Pour expliquer cette décision, ils ont cité la guerre du Golfe et la nécessité de régler certains détails afférents à l'accord START.

Conférence d'amendement du PTBT

■ Une conférence, dont l'objet était de transformer le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires (PTBT) en une interdiction complète des essais (ICE), a eu lieu à New York du 7 au 18 janvier. Les trois États dépositaires (les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS) ont été obligés de convoquer la conférence, après qu'un tiers des 117 parties au Traité l'eurent demandé, même si Washington et Londres s'opposent actuellement à la tenue de négociations sur une ICE et qu'ils bénéficient d'un droit de veto sur toute modification de l'accord de 1963. Finalement, les participants à la conférence ont approuvé par un vote de 74 voix contre 2, avec 19 abstentions (dont le Canada), une «décision provisoire» autorisant le président de la conférence à tenir des consultations en vue de la reprise des travaux de cette dernière à un moment opportun. Cependant, comme les États-Unis ont bien précisé qu'ils n'assisteraient pas à une telle conférence de suivi, il est improbable qu'elle ait jamais lieu. □

— RON PURVER